



# Libre circulation en l'Afrique de l'Ouest : Juxtapositions et Intérêts Divergents

Franziska Zanker, Kwaku Arhin-Sam et Leonie Jegen (Arnold Bergstraesser Institute)

Amanda Bisong (European Centre for Development Policy Management)

- L'épidémie du coronavirus a conduit à une certaine paralysie des déplacements internationaux, également en Afrique de l'Ouest. En réalité cependant, la mise en œuvre des protocoles sur la libre circulation est depuis longtemps hésitante.
- La coopération récente entre l'UE et les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le but de limiter la migration clandestine en direction de l'Europe a débouché sur l'adoption de davantage de procédures de contrôle au niveau des frontières intérieures de la CEDEAO. Or, dans de nombreuses régions, la libre circulation au sein de la CEDEAO dépend de l'absence de contrôle effectif sur place. Il en résulte que l'augmentation des procédures de contrôle aux frontières a conduit de facto à restreindre la libre circulation.
- La CEDEAO doit redéfinir des normes en matière de libre circulation ainsi que des plans de mise en œuvre. Il s'agirait ainsi de trouver un équilibre entre l'informalité nécessaire à la mobilité transfrontalière et l'établissement de formalités effectives visant à identifier des modèles de migration, à empêcher les trafics et à gérer d'autres questions sécuritaires.
- En ce qui concerne l'UE, un engagement devrait être pris afin de respecter ce que la mobilité signifie dans le contexte de la CEDEAO, quand bien même ces notions seraient perçues différemment des notions européennes de migration et de mobilité.

FUNDED BY

**STIFTUNG  
MERCATOR**

### **L'Économie politique de la gouvernance des migrations en Afrique de l'Ouest (WAMiG)**

Cette note politique s'appuie sur une série de réunions d'experts et d'entretiens menés dans le cadre du projet WAMiG (The Political Economy of West African Migration Governance). Le projet explore comment les instruments et les institutions de gouvernance de la migration sont conçus et mis en œuvre, les enjeux et les parties prenantes impliquées ou exclues et le discours sociétal qui entoure ces intérêts. L'étude qualitative se concentre sur quatre études de cas – en Gambie, au Niger, au Nigeria et au Sénégal.

Une contribution importante à cette note politique provient d'Amanda Bisong (European Centre for Development Policy Management (ECDPM) dont les travaux portent sur les accords de migration, la migration de la main-d'œuvre et les liens entre le commerce et la migration en Afrique.

WAMiG est un projet de recherche indépendant mené par l'Institut Arnold Bergstraesser dans le cadre du Dialogue Mercator sur l'asile et la migration (MEDAM). Le projet WAMiG se concentre sur la perspective africaine et ses implications pour l'élaboration des politiques européennes. Les recommandations politiques du WAMiG et du MEDAM peuvent donc différer légèrement.

Pour plus d'infos : [www.arnold-bergstraesser.de](http://www.arnold-bergstraesser.de)  
[www.ecdpm.org](http://www.ecdpm.org)



# Libre circulation en l’Afrique de l’Ouest : Juxtapositions et Intérêts Divergents

Franziska Zanker, Kwaku Arhin-Sam, Amanda Bisong et Leonie Jegen<sup>1</sup>

## **Franziska Zanker**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Freiburg, Germany  
Tel : +49 761 888 87 31  
Email : franziska.zanker@abi.uni-freiburg.de

## **Kwaku Arhin-Sam**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Freiburg, Germany  
Email : kwaku.arhin-sam@abi.uni-freiburg.de

## **Amanda Bisong**

European Centre for  
Development Policy Management  
Onze Lieve Vrouweplein 21,  
6211 HE, Maastricht, The Netherlands  
Tel : +31 43 350 29930  
Email : abi@ecdpm.org

## **Leonie Jegen**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Freiburg, Germany  
Email : leonie.jegen@abi.uni-freiburg.de

---

<sup>1</sup> Franziska Zanker est le principal auteur (franziska.zanker@abi.uni-freiburg.de). Les recherches de terrain furent menées par Kwaku Arhin-Sam au Nigéria (entre mars et avril 2019) et par Leonie Jegen au Niger (en mars 2019) et au Sénégal (entre juillet et août 2019). Amanda Bisong, employée du European Centre for Development Policy Management (ECDPM) et auparavant de la CEDEAO, s’est également associée à l’écriture de cette note. Dans la mesure où ce document informatif réunit une variété de points de vue présentés à l’occasion d’un séminaire tenu à Accra en novembre 2019 (voir ci-dessous), tous les arguments ne reflètent pas nécessairement les opinions de tous les auteurs ou de leurs institutions respectives. Nous tenons à remercier l’ensemble des participants pour les informations partagées et leurs contributions - voir l’annexe pour une liste complète. Nous remercions également Nermin Abbassi et Richard Plankenhorn pour leur aide dans nos recherches. Nos sincères remerciements vont à Anna Knoll pour ses précieux commentaires sur les versions antérieures de ce document. La traduction est faite par Delphine Weil. La responsabilité relative au contenu de cette publication est celle des auteurs et non du Mercator Dialogue on Asylum and Migration (MEDAM).

## Introduction

En mars 2020, alors que l'épidémie de COVID-19 se répandait à travers le monde, la mobilité internationale s'est interrompue de façon inattendue, l'épidémie provoquant confinements et restrictions pour tout voyage 'non essentiel'. Sur le territoire que recouvrent les Etats membres de la CEDEAO, les frontières nationales et intérieures (les villes et les Etats) sont fermées afin de contenir la propagation de l'infection. La région n'est ni étrangère aux épidémies ni à l'imposition de mesures restrictives pour des raisons de santé publique, puisqu'il lui fallut prendre des mesures similaires pour freiner la propagation du virus Ebola en 2015. Il n'en demeure pas moins que lesdites restrictions à la mobilité au sein de la CEDEAO ont pour conséquence la hausse du prix de la nourriture compte tenu des problèmes logistiques de la filière agroalimentaire (Karkare 2020). Les restrictions à la mobilité ont aussi impacté les travailleurs qui ne peuvent ni se rendre chez eux auprès de leurs familles ni se rendre sur leurs lieux de travail. Parmi eux se trouvent les travailleurs saisonniers du secteur agricole, les travailleurs itinérants et les travailleurs aux frontières, dont bon nombre vivent sur le territoire des Etats de la CEDEAO. Néanmoins, certains Etats créent des bulles au niveau des collectivités frontalières puisque quelques petits commerçants transfrontaliers poursuivent leurs déplacements dans certaines limites. En sus, les produits alimentaires, les équipements de protection individuelle et toute autre denrée essentielle sont autorisés à circuler librement dans la région afin d'alléger les pénuries dans certains domaines. Dans un contexte où les marchandises et les individus circulent encore ensemble, ces dérogations sont importantes pour la libre circulation des personnes et mettent en lumière qu'un respect rigoureux des contrôles aux frontières n'a que peu de sens dans cette région.

Avant la pandémie, quel était l'état de la libre circulation au sein de la région que recouvre la CEDEAO, et quels sont les éléments à considérer pour l'ère post-coronavirus ? Cette note politique nous permet de procéder à un examen de la libre circulation, d'autant plus que les intérêts européens en matière de gouvernance migratoire en Afrique de l'Ouest ont été de plus en plus critiqués en ce qu'ils agissent de façon préjudiciable sur la mobilité régionale. Nous mettons en plus en évidence que la mise en œuvre des protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation était déjà entravée par les intérêts divergents de ses Etats membres, ce qui plaçait la CEDEAO dans une position délicate. Enfin, nous nous intéressons au rôle éventuel des acteurs de la société civile. Nos observations nous permettent d'offrir un tableau plus complet de la façon dont les protocoles sur la libre circulation sont appliqués. Nous concluons par quelques recommandations.

## La libre circulation dans la CEDEAO

Alors que l'Europe se préoccupe plus des migrations au départ du continent africain et à destination de l'Europe, l'essentiel de la mobilité en Afrique de l'Ouest est en réalité régionale, particulièrement au sein de la CEDEAO. Selon une série de protocoles de la CEDEAO adoptés dès 1979,<sup>2</sup> les ressortissants de ses 15 Etats membres sont autorisés à circuler librement, ce qui inclue un droit d'entrée, d'établissement et de résidence. Les ressortissants de la CEDEAO sont autorisés par la loi à entrer dans chaque pays membre et à y demeurer sans visa pour une période pouvant atteindre 90 jours. Cette disposition et droit associé est soumise à la possession de documents de voyage 'régionaux' valides.<sup>3</sup> Les protocoles reflètent la culture de mobilité propre à la région. La migration, selon les protocoles sur la libre circulation de la CEDEAO, recouvre la mobilité transfrontalière (mouvements temporaires) et la migration (mouvements sur une période prolongée au-delà d'une année). La mobilité transfrontalière comprend le plus souvent les communautés ethniques – pour la plupart des communautés d'éleveurs voyageant avec leurs bétails (transhumance).<sup>4</sup>

Les protocoles sur la libre circulation sont largement salués pour leurs caractéristiques techniques et pour leur cadre réglementaire exhaustif s'agissant de mobilité régionale, particulièrement lorsqu'ils sont comparés à d'autres cadres de réglementation de la mobilité régionale en Afrique (par exemple Feltes, Musker, et Scholz 2018). C'est ainsi que lesdits protocoles ont récemment servi de modèle au protocole de l'Union Africaine sur la libre circulation des personnes.<sup>5</sup>

En réalité cependant, mis à part le droit d'entrée sans visa, les droits d'établissement et de résidence sont loin d'être mis en œuvre. Bien qu'une entrée sans visa soit autorisée, un document d'identité demeure nécessaire pour traverser les frontières, ce qui agit comme un obstacle pour nombre de ressortissants de la CEDEAO ne détenant pas de pièce d'identité. En

---

<sup>2</sup> Le protocole A/P.1/5/79 de 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, associé au protocole additionnel A/SP.1/7/85 de 1985; au protocole additionnel A/SP.1/7/86 de 1986; au protocole additionnel A/SP 1/6/89 de 1989 ainsi qu'au protocole additionnel A/SP 2/5/90 de 1990 sont connus sous l'appellation de 'protocoles sur la libre circulation.' Il convient également de noter que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, comprenant les huit Etats qui partagent pour même monnaie le franc CFA) détient ses règles propres, par ailleurs moins strictes, en matière de contrôles aux frontières entre ses Etats membres (voir aussi Idrissa 2019).

<sup>3</sup> Les documents d'identité susmentionnés incluent le carnet de voyage de la CEDEAO (introduit en 1985), le passeport national numérisé de la CEDEAO (opérationnel depuis 2000) et la carte d'identité biométrique (depuis 2014 et jusqu'à ce jour testée au Ghana et au Sénégal). Les documents d'identité ne peuvent être utilisés pour un voyage en avion à destination du Ghana mais seulement pour le franchissement des frontières ghanéennes par la route. Le service d'immigration ghanéen considère que lesdits documents ne sont pas 'endossables' (c'est-à-dire avec un tampon d'entrée et de sortie).

<sup>4</sup> Il existe une décision relative à la réglementation de la transhumance inter-Etats membres de la CEDEAO prise en 1998 ainsi qu'une réglementation permettant sa mise en application (2003) qui offrent un cadre régional reconnaissant le poids économique de la transhumance et autorisant la transhumance transfrontalière dans le respect de certaines conditions (OIM 2019).

<sup>5</sup> Le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de séjour et au droit d'établissement (le 'Protocole sur la libre circulation') fut introduit en 2018 et a été signé par 32 Etats membres de l'Union africaine et ratifié par un seul Etat membre (le Rwanda). Pour entrer en vigueur le protocole a cependant besoin de 15 ratifications.

sus, la corruption étendue et l'abus à l'encontre des migrants tendent à limiter grandement la libre circulation à un simple idéal (Olusegun Bolarinwa 2015). Néanmoins, la nature poreuse de bien des frontières en Afrique occidentale signifie également que les mouvements transfrontaliers continuent d'opérer dans le cours normal de la vie quotidienne, particulièrement lorsqu'il s'agit de populations limitrophes (voir aussi Kleist et Bjarnesen 2019; Okyerefo et Setrana 2018).

Depuis la dernière décennie au moins, l'UE et ses Etats membres ont manifesté une attention accrue à l'égard de la gouvernance migratoire en Afrique de l'Ouest, dont la région de la CEDEAO, induisant des conséquences importantes au niveau régional (par exemple Jegen et Zanker 2019). Entre-temps, la migration à destination de l'Europe (plutôt que la migration intra-régionale) était déjà un sujet majeur de l'« Approche Commune sur la Migration » de la CEDEAO adoptée en 2008 (voir aussi Idrissa 2019). L'importance attribuée à la mobilité intercontinentale a augmenté consécutivement. Depuis le lancement de l'Agenda européen en matière de migration (AEM) de 2015 et le Sommet de la Valette la même année, l'emphase a été mise sur la résolution des causes profondes de la migration, le renforcement des frontières, la lutte contre le trafic de personnes, l'exécution des retours, et – presque en passant – sur la recherche de voies d'immigration légale (Zanker 2019). Par ailleurs, dans le cadre de l'AEM, les mesures de lutte contre le trafic de personnes devinrent pour la première fois une priorité à court et long terme. Ces priorités furent également reflétées dans le Nouveau Cadre de Partenariat avec les Pays Tiers pour les Migrations, avec quatre de ses cinq pays prioritaires étant des Etats membres de la CEDEAO (le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal).

L'influence des intérêts européens quant à la gestion de la mobilité a été critiquée par quelques universitaires et activistes de la région.<sup>6</sup> Les efforts européens en Afrique de l'Ouest risquent d'ébranler les pratiques de mobilité quotidienne, d'augmenter les intimidations aux frontières et même de mettre en danger le commerce, ce qui pourrait sur le long terme affecter négativement le développement, ce dernier dépendant des mouvements transfrontaliers. Au mieux, ce qui précède contrevient à l'esprit de la CEDEAO, et dans le pire des cas cela manifeste une contradiction pure et simple. Bien que ces préoccupations ne soient pas nouvelles (par exemple De Haas 2008), elles sont évoquées de plus en plus fréquemment (Andersson 2016; Castillejo 2019; Idrissa 2019; Uzelac 2019; Tchingankong Yanou 2018).

---

<sup>6</sup> Ce note politique s'inscrit dans le cadre du projet de recherche « Political Economy of West African Migration Governance » (WAMiG), qui explore la dimension politique de la gouvernance migratoire et ses multiples parties prenantes sur la base de quatre études de cas qualitatives en Gambie, au Niger, au Nigéria et au Sénégal. Nous avons interrogé 133 décideurs politiques, politiciens, activistes de la société civile et experts universitaires. Nous avons réexaminé nos conclusions assistées par des spécialistes des pays susmentionnés et nous avons pu discuter et débattre de ces mêmes conclusions à l'occasion d'événements de diffusion à Abuja, Banjul, Niamey et à Dakar entre juillet et novembre 2019. Les conclusions présentées ici sont cependant pour l'essentiel le résultat de discussions ayant eu cours lors d'un séminaire réunissant les parties intéressées à Accra en novembre 2019 avec un nombre de 15 experts—comprenant des universitaires et des activistes de la société civile—du Niger, du Nigéria, de la Gambie, du Sénégal et du Ghana. Leurs réflexions et idées ont contribué de façon substantielle au contenu de ce document. Davantage d'informations à leur sujet se trouvent en annexe.

Si nous prenons l'exemple des politiques de lutte contre le trafic d'êtres humains, dans plusieurs pays, le processus de réforme juridique est en cours depuis 2015 avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). Dans au moins deux pays membres de la CEDEAO (le Niger et le Sénégal), cela a conduit à un renforcement des capacités policières locales financé par le Fonds fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique (Fonds Fiduciaire d'urgence pour l'Afrique - FFUA) ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat opérationnel entre les polices nationales et européennes présentes sur le terrain. Dans le contexte nigérien, l'effort européen visant à l'adoption d'une nouvelle législation de lutte contre le trafic de personnes en 2015 a affecté négativement le régime de libre circulation prévalant au sein de la CEDEAO, immobilisant de facto les populations au-delà d'Agadez, qui se situe pourtant à plus de 800 km de la frontière de la CEDEAO.

Cette critique devrait de même prendre en considération de quelle façon les protocoles sur la libre circulation sont mis en œuvre du point de vue de la CEDEAO, c'est-à-dire de ses Etats membres. Il convient également d'examiner avec soin la CEDEAO en tant qu'institution et le rôle de la société civile. Au cours des paragraphes suivants, nous nous intéresserons aux intérêts divergents des Etats membres de la CEDEAO en matière de contrôle aux frontières, à la position de faiblesse de la CEDEAO comme institution et au possible rôle de la société civile. Nous nous concentrons sur des expériences ayant cours au Niger, au Nigéria, en Gambie, au Sénégal et au Ghana.

## Intérêts des Etats membres de la CEDEAO en matière de libre circulation

Dès l'origine, le groupe hétérogène que forment les Etats membres de la CEDEAO présentait différentes priorités et motivations les menant à se rallier au groupe régional (voir par exemple Adepoju 2009; Okom et Udoaka 2012). Il n'existait de raison unique pour aucun pays – ces raisons variaient plutôt entre l'objectif politique d'éviter une isolation internationale (en Gambie), des considérations économiques et de commerce (au Nigéria et en Côte d'Ivoire) et le souhait de réaliser les idéaux du panafricanisme (au Ghana et au Sénégal) (voir Ojo 1980; Plenk 2015). Aujourd'hui, concernant la libre circulation, chaque pays détient une variété d'enjeux incluant une situation sécuritaire volatile, les besoins du marché du travail, le commerce et les douanes et les relations diplomatiques avec les pays tiers. Par conséquent, l'intérêt manifesté par les Etats en matière de libre circulation, et plus précisément en ce qui concerne le soutien européen visant au renforcement des capacités de contrôle aux frontières, dépend de leurs contextes nationaux respectifs.

Le Niger, par exemple, a dans une certaine mesure utilisée de façon stratégique l'implication de l'UE pour renforcer ses capacités locales compte tenu de défis sécuritaires complexes, d'un régime faible et d'un budget national serré. En sus de permettre un renforcement de l'appareil d'Etat particulièrement dans des régions reculées, travailler avec

l'UE sur des projets de gestion des frontières et autres conduit à la consolidation du régime politique et assure une rentrée financière et un afflux de moyens matériels de courte durée (Jegen et Zanker 2019). De façon similaire, le Sénégal et le Ghana ont participé à un large éventail de projets de renforcement des frontières financés par l'UE et ses Etats membres, percevant ces derniers comme une manne financière (Adam et al. 2019). Dans le cas de la Gambie, le renforcement des frontières a été dépeint comme encourageant la mobilité puisque les mesures financées par des partenaires externes, tel le contrôle biométrique aux postes frontaliers, sont perçues comme augmentant la confiance du gouvernement sénégalais et donc son engagement en faveur de la libre circulation. La Gambie est entourée et quasi enclavée par le Sénégal qui, compte tenu du conflit de longue date en Casamance et des suspicions d'implication dans ledit conflit planant sur l'ancien président Yahya Jammeh, a depuis longtemps usé d'une politique frontalière restrictive à l'égard de ce pays (pour plus d'informations sur le contexte de gouvernance migratoire gambien, voir Altrogge et Zanker 2019).<sup>7</sup>

En relation avec l'intérêt partiel en matière de contrôle aux frontières émanant de pays parmi lesquels le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Ghana et la Gambie – l'importance de la mobilité (informelle) pour les commerçants ainsi que pour les communautés locales résidant dans les villes frontalières a été mentionnée. La mobilité intercommunale demeure une source de développement considérable ; elle se base sur des liens historiques et sociaux et permet l'accès à d'importants moyens de subsistance. La mobilité des communautés transfrontalières est dans nombre de contextes perçue comme n'entrant pas le champ de la question migratoire, alors même qu'en droit elle requiert évidemment le franchissement de frontières internationales (voir Jegen 2020). Bien qu'il existe des protocoles de la CEDEAO destinés à la gestion des populations limitrophes, en ce qui concerne les communautés d'éleveurs, lesdits protocoles manquent pour l'essentiel de mise en œuvre et toute discussion en la matière tend à traiter des conflits entre éleveurs (voir aussi OIM 2019). Pour les Etats membres, mettre véritablement en vigueur les protocoles sur la libre circulation par le renforcement de la gestion des frontières permettraient d'accroître la sécurité ou les retombées économiques en termes de frais de douane, mais cela pourrait également déstabiliser les modes de vie locaux si les populations rurales n'ont que peu accès aux documents d'identité.

Par conséquent, l'absence de *mise en œuvre* de la libre circulation par laxisme ou en raison d'un défaut de contrôles aux frontières se poursuit, et semble en fin de compte permettre une amélioration de la mobilité régionale ainsi qu'une reconnaissance croissante du fait que la gestion des frontières représente une possible menace (voir aussi Idrissa 2019; Miyandazi et al. 2018). En dépit de cet exercice d'équilibriste entre mobilité informelle et tendance au renforcement des frontières, la volonté politique visant à la mise en application des protocoles

---

<sup>7</sup> Un conflit d'indépendance de basse intensité persiste depuis les années 1980s dans une partie du Sénégal frontalière à la Gambie appelée Casamance. Il s'agit du conflit le plus long en Afrique. Durant de nombreuses années, les réfugiés de Casamance allaient et venaient entre le Sénégal et la Gambie étant dépendants des vagues du conflit. En 2006, un nombre important de réfugiés s'installa de façon permanente en Gambie et se vit délivrer des cartes d'identité de réfugié pour la première fois. L'ancien dictateur Jammeh fit marque d'une politique généreuse à l'égard de ces réfugiés. Certains y virent quelques motivations politiques. (Hopkins 2015; Zanker 2018).

sur la libre circulation en Gambie, au Nigéria, au Niger et au Sénégal est basse, ou tout au moins la question est considérée comme ne posant pas de problème et n'est pas abondamment discutée. (Altrogge et Zanker 2019; Arhin-Sam 2019; Jegen 2020). Comment la CEDEAO s'en sort-elle en tant qu'institution ?

## La CEDEAO au cœur d'intérêts rivaux

Bien que la CEDEAO comme institution détienne une base solide, elle se trouve également enlisée entre d'un côté les intérêts nationaux de ses Etats membres et l'influence des partenaires de l'UE de l'autre côté. La CEDEAO voit en conséquence sa marge de manœuvre limitée, aussi lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre le principe de libre circulation.

Tout d'abord, dans des cas isolés, par exemple à l'occasion de son intervention en Gambie en 2017 afin de faire respecter les résultats électoraux, la CEDEAO a manifesté un leadership fort concernant des mesures politiques et sécuritaires. En tant qu'indication éventuelle d'un renforcement de la CEDEAO, un projet de la CEDEAO et de l'UE se concentrant sur l'infrastructure agricole, la formation professionnelle et le développement des compétences des jeunes ainsi que sur le renforcement des capacités locales est actuellement en cours en Gambie.<sup>8</sup> Plus récemment la CEDEAO a également fait marque d'un leadership solide alors qu'il lui fallait gérer des crises de santé publique, incluant des épidémies telle Ebola ou la pandémie mondiale du COVID-19. L'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS) et le Centre de contrôle des maladies de la CEDEAO (CCM) ont soutenu les Etats afin qu'ils parviennent à formuler une réponse régionale concertée à la crise du coronavirus (Medinilla, Byiers et Apiko 2020). Par des mesures incluant la communication des risques, des conseils d'experts et des procédures types de fermeture des frontières, les Etats ont fait face à la crise au moyen d'approches analogues visant à maintenir le commerce et à éviter d'entraver l'activité économique (étroitement liée à la mobilité des personnes) dans la région. Dans l'ensemble néanmoins, lorsqu'il s'agit de questions migratoires et de la mise en œuvre de la libre circulation, la CEDEAO en tant qu'institution bénéficie d'une influence qui demeure limitée. Les pays membres souhaitant promouvoir leurs intérêts propres peuvent saboter l'exécution des protocoles de la CEDEAO en juxtaposant dans les faits l'intégration régionale et la souveraineté des Etats membres (Okunade et Ogunnubi 2018).

Jusqu'ici la CEDEAO n'a usé que de mesures non contraignantes à l'encontre des Etats membres contrevenant aux protocoles sur la libre circulation. Ces mesures ont inclus des pratiques de dénonciation et stigmatisation ainsi que d'autres visant à faciliter le dialogue entre ses membres. Une illustration concrète réside dans le conflit persistant entre des commerçants ghanéens et leurs homologues nigériens au sujet de la participation des commerçants nigériens dans les commerces de détail ghanéen. L'origine de ce conflit

---

<sup>8</sup> Ce projet relève du Fonds de stabilisation de la Gambie, lancé en avril 2019. Voir ici : <https://www.ecowas.int/ecowas-bmz-and-the-gambia-government-launch-the-gambia-stabilisation-fund-in-banjul/>.

provident de la loi ghanéenne promouvant l'investissement (the Ghana Investment Promotion Centre law – GIPC Act 865, Section 27) qui réserve le petit commerce aux seuls ressortissants ghanéens, de manière incompatible avec les protocoles de la CEDEAO. Dans cette affaire, la CEDEAO s'est abstenue d'intervenir de façon directe. L'organisme régional insista plutôt sur la mise en place et la facilitation de rencontres bilatérales entre le Ghana et le Nigéria. Ces efforts ont pour l'heure été vains puisque le problème demeure non résolu. Bien que les conventions de la CEDEAO existent, le manque de volonté politique visant à les faire appliquer ou à harmoniser les droits étatiques avec les protocoles de la CEDEAO demeure un point important de discorde politique.

Par ailleurs, la mise en œuvre du principe de libre circulation au sein de la CEDEAO est altérée par les intérêts souvent divergents des parties tiers, particulièrement de l'UE et de ses Etats membres. Alors que l'UE et ses membres ne sont aucunement opposés à la libre circulation dans la région, au contraire même, quelques critiques ont observé que leurs mesures politiques peuvent détenir un effet préjudiciable sur celle-ci (par exemple Andersson 2016; Castillejo 2019; Idrissa 2019; Uzelac 2019). Pour tous, les Etats membres de l'UE et ceux de la CEDEAO, cette combinaison de souhaits souverains et d'autres intérêts conduit à ce que des accords bilatéraux soient souvent préférés aux accords multilatéraux. En d'autres termes, les pays membres de la CEDEAO ne poursuivent pas uniquement leurs intérêts propres, ils font également face aux intérêts européens qui sont de plus en plus axés sur quelques pays de transit particuliers tel le Niger. En résulte une coopération bilatérale plutôt que régionale.<sup>9</sup>

Parmi les exemples possibles, la dominance européenne lors de la promulgation de la loi nigérienne de lutte contre le trafic d'êtres humains de 2015 se place en première position: cette loi a compromis la libre circulation au sein de la CEDEAO en mettant en place des restrictions à la mobilité sur le territoire nigérien (voir aussi Idrissa 2019; Jegen 2020; Molenaar et El Kamouni-Janssen 2017).<sup>10</sup> Compte tenu de l'importance des financements extérieurs, en sus de préoccupations sécuritaires variées, la coopération avec l'UE est une priorité pour le Niger (Jegen et Zanker 2019) au détriment de la libre circulation et de la CEDEAO en tant qu'institution.

Parallèlement, l'UE soutient aussi (de façon multilatérale) la libre circulation au sein de la CEDEAO, surtout par le projet d'appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'ouest (Support to Free Movement of Persons and Migration in West Africa – FMM) et le dialogue régional sur la liberté de circulation et la migration lié (Migration Dialogue for West Africa – MIDWA) initiés en 2001.<sup>11</sup> A l'heure actuelle, la coopération telle

---

<sup>9</sup> Selon certains, l'UE finance à la fois des projets multilatéraux tendant à encourager la libre circulation au sein de la CEDEAO et des projets bilatéraux qui empêchent la mobilité (cf. Idrissa 2019).

<sup>10</sup> Bien que certaines de ces restrictions puissent se justifier par des préoccupations sécuritaires, elles détiennent également un impact concret sur ce que l'on peut nommer la 'mobilité régulière', particulièrement parmi les communautés transfrontalières (Jegen 2020).

<sup>11</sup> Le dialogue régional sur la liberté de circulation et la migration (MIDWA) constitue un processus consultatif régional en Afrique de l'ouest, organisé par l'OIM et dont le secrétariat est la Commission de la CEDEAO. Le projet d'appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'ouest (FMM) promeut la mise en œuvre des protocoles sur la libre circulation et de la mobilité professionnelle dans la région, en sus d'une harmonisation des procédures de gestion des frontières entre les Etats. Ledit projet assiste également la

que celle liant l'UE au Niger risque véritablement de saper le travail multilatéral de l'UE visant à soutenir la libre circulation au sein de la CEDEAO au profit d'agendas bilatéraux. Une telle approche bilatérale implique un changement de cap quant aux objectifs poursuivis (des frontières plus étanches plutôt qu'une mobilité renforcée) ainsi qu'un dérapage d'attention et une réduction du niveau de priorité du travail multilatéral s'agissant de la coopération entre la CEDEAO et l'UE (voir aussi Idrissa 2019; Castillejo 2019; Uzelac 2019). La CEDEAO se trouve déjà dans une position délicate, freinée par un manque de volonté politique de ses membres comme décrit plus avant. Les intérêts des pays tiers, des institutions et encore de l'UE, qui se font de plus en plus bilatéraux, affaiblissent plus encore l'institution (Hamadou 2018; MOUTHAN 2019).

Pour le moment, en mettant de côté les idées politiques de libre circulation et d'intégration régionale, la CEDEAO est dans l'ensemble incapable de contrebalancer les résultats induits par la coopération bilatérale. Les liens postcoloniaux forts unissant quelques Etats membres de l'UE et leurs anciennes colonies amoindrissent plus encore le soutien politique éventuel des pays de la région en faveur de la CEDEAO. Dans la région, plusieurs pays continuent de dépendre grandement du soutien économique, militaire et d'autre nature provenant de leurs anciennes puissances coloniales. Il en résulte que quelques pays européens se voient offrir une opportunité d'influencer certaines politiques, notamment celles attrayant à la migration, mais aussi les politiques fiscales, sécuritaires et d'exploitation des ressources naturelles d'Etats membres de la CEDEAO (voir aussi Nunn 2003).

Pour résumer, les Etats membres de la CEDEAO et l'UE tendent à préférer une coopération bilatérale en matière migratoire, qui comprend le risque de saper l'esprit des protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation. De plus, les conditions souvent associées aux accords bilatéraux, incluant une aide au développement si les pays acceptent d'augmenter une gestion (conjointe) des frontières, conduisent à une compétition entre les Etats membres concernant leur coopération avec l'UE (voir aussi Bisong 2019a).

Dans le meilleur des scénarios, les projets de renforcement des frontières introduits de façon bilatérale pourraient, dans des conditions optimales, permettre une meilleure mise en place de la zone de libre circulation de la CEDEAO. Cependant, compte tenu de l'intimidation et de la corruption aux points de passage frontalier et de l'accès limité aux documents d'identité, pour l'heure les projets de renforcement des frontières pourraient réduire la sûreté et la mobilité des personnes au sein de la CEDEAO (voir aussi Yeboah et al. à venir). Se pourrait-il que la société civile joue un rôle bénéfique garantissant la mobilité ?

## La société civile comme sauveur ?

Les groupes de la société civile pourraient devenir les garants de la libre circulation dans la région, particulièrement lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des communautés

---

CEDEAO dans son rôle de secrétariat du dialogue régional susmentionné. L'UE influence les initiatives régionales de la CEDEAO en matière migratoire par le soutien qu'elle leur témoigne (Bisong 2019a).

transfrontalières et les modes informels de mobilité. Pourtant, l'idée d'une société civile jouant un rôle clé au sein de la CEDEAO est mise en difficulté par les intérêts divergents des Etats concernés ainsi que ceux de l'UE (et autres donateurs).

Compte tenu de l'importance de la migration intra-régionale en Afrique de l'ouest pour les moyens de subsistance des familles et le développement sociétal dans son ensemble (Awumbila, Teye, et Yaro 2017), les changements de politiques et pratiques migratoires engendrent des conséquences économiques et sociétales – à titre d'exemple, pour les commerçants transfrontaliers, les éleveurs ou encore pour les travailleurs migrants saisonniers. Ces intérêts sont représentés par la société civile puisque cette dernière informe les migrants de leurs droits, signalent toute violation auxdits droits et contestent les pratiques et politiques publiques qui vont à l'encontre d'engagements régionaux.

Les OSC et ONG détiennent une voix de plus en plus forte en matière de gouvernance migratoire en Afrique de l'ouest.<sup>12</sup> Elles participent aux processus de politique migratoire dans leurs communautés mais aussi à l'échelle nationale et régionale (voir Bisong 2019b). Ces acteurs promeuvent unilatéralement (ainsi qu'en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales) la sensibilisation des communautés aux questions de migration et de mobilité au sein de la CEDEAO. Les OSC et ONG se font également porte-paroles des vues du public concernant les réalités de la mobilité dans la région. Par leurs actions, elles peuvent informer les décideurs politiques des difficultés auxquelles les migrants font quotidiennement face lorsqu'ils traversent les frontières d'un espace dit de libre circulation. Ces difficultés incluent une application irrégulière et imprévisible du droit d'entrée par les services d'immigration, de la corruption aux postes frontaliers et une criminalisation croissante des mouvements au sein de la CEDEAO. Néanmoins il n'existe dans la région aucun mécanisme de recours pour traitement inhumain à disposition des migrants. Par conséquent, la société civile ne peut intervenir davantage pour que la liberté de circulation soit effectivement appliquée d'une façon favorable pour les Etats membres ainsi que pour la population en déplacement.

Les acteurs de la société civile voient leur action entravée de différentes façons. Ceux qui résident dans la région jouissent d'une capacité limitée d'entrer en contact avec les décideurs politiques et les parties prenantes du niveau régional, parce que la plupart des OSC concentrent leurs activités sur l'échelon national ou communautaire (Bisong 2019b). Plus important encore, pour pouvoir survivre, quelques OSC ressentent le besoin de s'aligner étroitement aux positions d'Etats ou à des organisations régionales et acteurs internationaux. Dans le premier cas, lorsque les Etats refusent de résister aux politiques imposées par des

---

<sup>12</sup> Les organisations de la société civile d'Afrique de l'ouest englobent des réseaux d'ONG. Ces réseaux sont organisés au niveau national. A titre d'illustration, le Réseau nigérian d'organisations de la société civile luttant contre la maltraitance, la traite et le travail des enfants (the Nigeria Network of Civil Society Organizations against Child Trafficking, Abuse and Labour – NACTAL) rallie l'ensemble des ONG travaillant sur la traite des personnes au Nigéria. Au Sénégal également le Réseau migration et développement rassemble plus de 31 organisations différentes qui travaillent sur la migration, qu'il s'agisse d'organisations syndicales ou d'associations formées par des migrants rapatriés.

acteurs externes, la société civile parvient à mobiliser efficacement des mouvements de manifestations contre ces mêmes politiques (dans le cas du Mali, voir Sylla et Schultz 2019).

La plupart du temps cependant, les acteurs de la société civile travaillent d'une façon qui n'est pas étroitement liée aux *actions publiques* en matière de gouvernance migratoire. Cela est dû au fait que les occasions de coopération officielle entre la société civile et les acteurs étatiques demeurent limitées et que les organisations partageant les vues des décideurs politiques se voient le plus souvent réserver les dites occasions de coopération (Bisong 2019b). L'alignement avec quelques intérêts externes est beaucoup plus fréquent et garantit aux acteurs de la société civile d'obtenir des financements pour leurs activités ainsi que de parfois accéder aux processus politiques nationaux (voir aussi Jegen 2020 pour le Niger). Il en résulte que des parties tiers (parmi lesquels l'UE) influencent les OSC d'Afrique de l'ouest par les financements qu'elles octroient. Par exemple, la plupart des ONG se retrouvent à ce jour à s'intéresser aux mesures de retour et de réintégration au lieu de s'atteler aux problèmes urgents qui requièrent leur intervention, telle la défense auprès des acteurs étatiques des droits des ressortissants de la CEDEAO dans la région, ou encore le travail de sensibilisation aux conflits entre la mise en œuvre des protocoles sur la libre circulation et les régulations nationales.<sup>13</sup>

## Perspectives

Nous sommes loin de la vision initiale de la CEDEAO d'un « espace migratoire sans frontières en Afrique de l'ouest » (voir Okunade et Ogunnubi 2018), et la région fait face à nombre de dilemmes. D'une part, de nombreuses communautés dépendent du mouvement transfrontalier pour leurs moyens de subsistance élémentaires. Aussi, les restrictions à la mobilité pour des raisons de santé publique ou de gouvernance migratoire peuvent-elles avoir un effet direct préjudiciable sur leurs revenus. Nombreux sont ceux qui ne détiennent pas de documents d'identité pour de multiples raisons et le renforcement des frontières limite paradoxalement la libre circulation dans la région. D'autre part, lorsque les contrôles aux frontières existent ou sont mis en place, les faits de corruption et d'intimidation demeurent omniprésents.

Par ailleurs, les intérêts de l'UE en matière migratoire affectent négativement la libre circulation dans la région (voir aussi Jegen et Zanker 2020). Ceux-ci incluent une préférence pour les accords bilatéraux et le durcissement des contrôles aux frontières, qui est susceptible de compromettre la libre circulation, un soutien asymétrique en faveur des Etats membres (notons par exemple la mise à l'écart de la Sierra Leone et du Liberia, qui ne peuvent recevoir

---

<sup>13</sup> Cela ne signifie pas que d'importants groupes ne s'expriment pas en dehors des contraintes de financement et des intérêts des Etats membres. A titre d'exemple, quelques réseaux régionaux comme Alarm Phone Sahara (APS) dont les activités recouvrent plusieurs pays de la CEDEAO, manifestent leur opposition et critiquent vivement les processus nationaux et pratiques allant à l'encontre d'engagements régionaux.

de fonds du FFUA, cf. Castillejo 2019) et des campagnes d'informations visant à présenter la migration comme quelque chose de négatif. En outre, comme nous l'avons mis en lumière tout au long de ce document, d'autres éléments viennent faire obstacle à la libre circulation. Non seulement existe-t-il une juxtaposition de notions différentes des frontières, mais en plus les Etats membres de la CEDEAO tendent à détenir des intérêts opposés; ces facteurs, parallèlement à la faiblesse du cadre institutionnel de la CEDEAO et au rôle jusqu'à présent limité de la société civile, entrent tous en jeu.

Les difficultés d'harmonisation ainsi que l'effet induit par des stades de développement économique différents continuent d'expliquer, pour une grande part, les degrés variables de volonté de mettre en œuvre la libre circulation (par exemple Adepoju 2009; Olusegun Bolarinwa 2015) ainsi que les intérêts nationaux divergents des Etats membres de la CEDEAO. Ensemble, ils conduisent à un manque de cohérence aux niveaux de l'élaboration des politiques (c'est à dire bilatéral ou multilatéral), avec des politiques et accords bilatéraux et régionaux se chevauchant (Bisong 2019a). Sur le long terme, en sus de la libre circulation dans la région qui risque de se trouver affaiblie, la coopération durable entre l'UE et les Etats membres de la CEDEAO pourrait être affectée en raison d'approches fragmentées ou d'Etats membres se sentant exclus.

A nouveau, pour le moment le *défait de mise en œuvre* de la liberté de circulation par laxisme ou du fait d'une absence de contrôles aux frontières semble finalement améliorer la mobilité dans la région, tandis qu'une attention accrue consacrée à la gestion des frontières menace cette même liberté et soulève davantage de préoccupations en matière de protection. Dans la situation actuelle, ce sont les migrants qui font les frais des difficultés induites par le cadre présent de libre circulation, faisant ainsi face à des pratiques d'intimidation et de corruption aux frontières. De quelle façon un meilleur accès aux documents d'identité et davantage de frontières parviendront à contrebalancer cela est encore incertain. Avec le virus Ebola et plus récemment la pandémie du coronavirus, les migrants sont perçus comme porteurs de maladies et comme un risque pour la santé collective. En effet, la xénophobie continue de jouer un rôle dans la région de la CEDEAO, particulièrement en période de difficultés économiques. L'utilisation d'un langage renforçant les contrôles aux frontières – et l'agenda sécuritaire que cela comporte généralement – risque de raviver des images de déportations massives passées (voir aussi Idrissa 2019; Olusegun Bolarinwa 2015; Okunade et Ogunnubi 2018).

Un objectif commun pour la CEDEAO et l'UE réside certainement dans le fait d'assurer que la libre circulation ne se fasse pas au prix de la dignité et des droits des migrants. La législation de lutte contre le trafic d'êtres humains est également motivée par des considérations humanitaires pour les réfugiés et autres migrants qui dans le cas contraire font face à un périple laborieux et dangereux à travers le désert et pire en Libye (au sujet de la législation nigérienne, voir Jegen et Zanker 2019). Il n'est pas évident de trouver un équilibre entre le formalisme nécessaire pour pister les schémas d'immigration et s'assurer de répondre adéquatement aux préoccupations sécuritaires et de trafic, et l'informalisme indispensable au

mouvement des communautés transfrontalières qui ainsi peuvent poursuivre leurs stratégies de subsistance.

Selon toute vraisemblance, la dynamique auto-entretenu actuelle tendant à créer plus de contrôles du fait de la défaillance de ceux déjà en place ne permettra ni de diminuer l'immigration clandestine à destination de l'Europe à long terme ni de réduire les problèmes de sécurité ou de permettre la libre circulation (voir Andersson 2016). Une nouvelle vision de ce que signifie la libre circulation, incluant le type de frontières qui serait adapté, doit être une priorité au cours des prochaines années. Cela requiert une compréhension plus nette de la libre circulation et de la mobilité dans le contexte de la CEDEAO et de la manière de les concevoir dans un monde après-COVID-19. L'ensemble des acteurs – incluant les Etats membres de la CEDEAO, la CEDEAO en tant qu'institution, la société civile et l'UE – devront se mettre au travail.

## Recommandations

1. Les Etats membres de la CEDEAO doivent prioriser l'intégration régionale et renforcer la CEDEAO comme institution s'ils souhaitent une mobilité régionale. La pandémie du coronavirus a mis en lumière l'importance d'une réponse régionale. La mobilité régionale doit impérativement prendre en considération les besoins des communautés transfrontalières et il incombe aux Etats membres de mesurer ce que cela signifie en pratique. Les Etats membres devraient mettre au premier plan de leur agenda politique la question de la libre circulation dans la région, tout en soutenant et renforçant l'institution que constitue la CEDEAO. Les pays comme le Nigéria, le Sénégal et le Ghana jouent un rôle important de signalisation et devraient agir en conséquence. Les pays de la CEDEAO devraient également pourvoir à davantage d'opportunités de participation pour les OSC aux niveaux national et régional ainsi qu'encourager leur inclusion dans les processus d'élaboration des politiques.
2. En parallèle, la CEDEAO devrait bénéficier d'un rôle de coordination renforcé afin qu'elle assure la cohérence des priorités régionales en matière migratoire et pour accroître sa compréhension des modes 'informels' de mobilité. De façon plus générale, la CEDEAO en tant qu'institution devrait de manière autonome redéfinir ses normes de libre circulation et élaborer des plans sur la meilleure façon d'obtenir leur mise en œuvre. Lesdites normes devraient prendre en considération l'équilibre entre l'informalité nécessaire dans la région pour permettre une mobilité transfrontalière et quelques processus plus officiels comme une monnaie unique et un passeport commun.
3. Dans le but de promouvoir des processus d'élaboration des politiques inclusifs dans la région et afin de soutenir la mise en œuvre des protocoles de la CEDEAO, la société civile devrait être autorisée à jouer un rôle plus important. Les OSC devraient faire en sorte de mieux coopérer entre elles au niveau régional pour être en mesure d'exercer

une pression sur les Etats membres de la CEDEAO et leurs organismes afin d'intensifier leurs efforts pour mettre en application les protocoles de la CEDEAO. Cela inclut de renforcer les synergies et réseaux entre les OSC locales et régionales dans différents pays de la région pour surveiller la mise en œuvre par les acteurs étatiques, d'accroître la responsabilité des Etats quant aux protocoles de la CEDEAO et d'élargir le respect des droits des ressortissants en déplacement de la CEDEAO (à des fins migratoires ou de mobilité).

4. L'UE et ses Etats membres devraient être plus attentifs au fait que la tendance croissante à privilégier les accords bilatéraux et les projets de renforcement des capacités aux frontières peuvent impacter négativement la libre circulation dans la région. Un engagement devrait être pris indiquant une compréhension et un respect de ce que la libre circulation et la mobilité signifient dans le contexte de la CEDEAO, même si, compte tenu de la mobilité informelle prévalant dans la région, cela peut différer des notions européennes de migration et de mobilité.

## Bibliographie

- Adam, I., F. Trauner, L. Jegen, and C. Roos. 2019. "West African Interests in (EU) Migration Policy." UNU Institute on Comparative Regional Integration Studies, Bruges. <http://cris.unu.edu/west-african-interests-eu-migration-policy>.
- Adepoju, A. 2009. 'Migration Management in West Africa within the Context of ECOWAS Protocol on Free Movement of Persons and the Common Approach on Migration: Challenges and Prospects'. In *Regional Challenges of West African Migration*. OECD Publishing.
- Altrogge, J. and F. Zanker. 2019. "The Political Economy of Migration Governance in the Gambia." Arnold Bergstraesser Institute, Freiburg. [https://www.arnold-bergstraesser.de/sites/default/files/field/pub-download/medam\\_gambia\\_report\\_altrogge\\_zanker.pdf](https://www.arnold-bergstraesser.de/sites/default/files/field/pub-download/medam_gambia_report_altrogge_zanker.pdf).
- Andersson, R. 2016. "Europe's Failed 'Fight' against Irregular Migration: Ethnographic Notes on a Counterproductive Industry." *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42 (7): 1055–1075. doi:10.1080/1369183X.2016.1139446.
- Arhin-Sam, K. 2019. "The Political Economy of Migration Governance in Nigeria." Arnold Bergstraesser Institute, Freiburg.
- Awumbila, M., J.K. Teye, and J.A. Yaro. 2017. "Social Networks, Migration Trajectories and Livelihood Strategies of Migrant Domestic and Construction Workers in Accra, Ghana." *Journal of Asian and African Studies* 52 (7): 982–996.
- Bisong, A. 2019a. "Trans-Regional Institutional Cooperation as Multilevel Governance: ECOWAS Migration Policy and the EU." *Journal of Ethnic and Migration Studies* 45: 1294–1309.
- Bisong, A. 2019b. "Acting Together': How Non-State Actors Shape Migration Policies in West Africa." MIASA Working Paper No. 2019 (2), Merian Institute for Advanced Studies in Africa, University of Ghana.
- Castillejo, C. 2019. "The Influence of EU Migration Policy on Regional Free Movement in the IGAD and ECOWAS Regions." Discussion Paper, German Development Institute, Bonn.
- De Haas, H. 2008. "The Myth of Invasion: The Inconvenient Realities of African Migration to Europe." *Third World Quarterly* 29 (7): 1305–1322. doi:10.1080/01436590802386435.
- Feltes, T., S. Musker, and P. Scholz. 2018. "Regional Governance of Migration in the Southern African Development Community: Migration Regimes and their Implications for the Experience of Refugees and Migrants in South Africa." In *Refugees and Migrants in Law and Policy: Challenges and Opportunities for Global Civic Education*, edited by H. Kury and S. Redo, 555–575. Cham: Springer International Publishing. doi:10.1007/978-3-319-72159-0\_24.
- Hamadou, A. 2018. "La Gestion Des Flux Migratoires Au Niger Entre Engagements et Contraintes." *La Revue Des Droits de l'homme. Revue Du Centre de Recherches et d'études Sur Les Droits Fondamentaux*, no. 14.
- Hopkins, G. 2015. "Casamance Refugees in Urban Locations in The Gambia." In *Urban Refugees: Challenges in Protection, Services and Policy*, edited by K. Koizumi and G. Hoffstaedter, 42–75. Abingdon: Routledge.
- Idrissa, A. 2019. "Dialogue in Divergence—The Impact of EU Migration Policy on West African Integration: The Cases of Nigeria, Mali, and Niger." FES Paper, Friedrich Ebert Foundation, Bonn and Berlin. [https://www.academia.edu/38773572/Rahmane\\_Idrissa\\_Dialogue\\_in\\_Divergence\\_The\\_Impact\\_of\\_EU\\_Migration\\_Policy\\_on\\_West\\_African\\_Integration\\_The\\_Cases\\_of\\_Nigeria\\_Mali\\_and\\_Niger](https://www.academia.edu/38773572/Rahmane_Idrissa_Dialogue_in_Divergence_The_Impact_of_EU_Migration_Policy_on_West_African_Integration_The_Cases_of_Nigeria_Mali_and_Niger).
- International Organization for Migration (IOM). 2019. *Regional Policies and Response to Manage Pastoral Movements within the ECOWAS Region*. Abuja. [https://environmentalmigration.iom.int/sites/default/files/2019\\_%20IOM\\_ECOWAS%20Pastoralism.pdf](https://environmentalmigration.iom.int/sites/default/files/2019_%20IOM_ECOWAS%20Pastoralism.pdf).
- Jegen, L. 2020. "The Political Economy of Migration Governance in Niger." Arnold Bergstraesser Institute, Freiburg.
- Jegen, L. and F. Zanker. 2019. "European Dominance of Migration Policy in Niger: 'On a Fait Les Filles Avant La Mère.'" MEDAM Policy Brief No. 2019/3, IfW, Kiel.
- Jegen, L. and F. Zanker. 2020. "The Political Economy of Migration Governance in West Africa." In *2020 MEDAM Assessment Report on Asylum and Migration Policies in Europe*. Kiel: IfW.
- Karkare, P. 2020. "A Regional Response to Help Avoid Rice Shortages in West Africa." *Developing Economics*. <https://developingeconomics.org/2020/05/10/a-regional-response-to-help-avoid-rice-shortages-in-west-africa/>.

- Kleist, N. and J. Bjarnesen. 2019. "Migration Infrastructures in West Africa and Beyond." MIASA Working Paper No. 2019 (3), Merian Institute for Advanced Studies in Africa, University of Ghana.
- Medinilla, A., B. Byiers, and P. Apiko. 2020. "African Regional Responses to COVID-19." Discussion Paper No. 272, European Centre for Development Policy Management, Maastricht.
- Miyandazi, L., P. Apiko, T. Abderrahim, and F. Aggad-Clerx. 2018. "AU-EU Relations: Challenges in Forging and Implementing a Joint Agenda." *South African Journal of International Affairs* 25 (4): 461–480. doi:10.1080/10220461.2018.1548974.
- Molenaar, F. and F. El Kamouni-Janssen. 2017. *Turning the Tide*. CRU Report, Den Haag: Clingendael. [https://www.clingendael.nl/pub/2017/turning\\_the\\_tide/](https://www.clingendael.nl/pub/2017/turning_the_tide/).
- Mouthaan, M. 2019. "Unpacking Domestic Preferences in the Policy-‘Receiving’ State: The EU’s Migration Cooperation with Senegal and Ghana." *Comparative Migration Studies* 7 (1): 1–20.
- Nunn, N. 2003. "The Legacy of Colonialism: A Model of Africa’s Underdevelopment." Department of Economics and Institute for Policy Analysis, University of Toronto.
- Ojo, O.J.B. 1980. "Nigeria and the Formation of ECOWAS." *International Organization* 34 (4): 571–604.
- Okom, M., and E. E. Udoaka. 2012. 'Actualizing the ECOWAS Dream of a Borderless Region'. *American Journal of Social Issues and Humanities* 2 (3): 117–132.
- Okunade, S.K. and O. Ogunnubi. 2018. "A 'Schengen' Agreement in Africa? African Agency and the ECOWAS Protocol on Free Movement." *Journal of Borderlands Studies*: 1–19.
- Okyerefo, M.P.K. and M.B. Setrana. 2018. "Internal and International Migration Dynamics in Africa." In *Handbook of Migration and Globalisation*, edited by A. Triandafyllidou. Edward Elgar Publishing.
- Olusegun Bolarinwa, J. 2015. "The ECOWAS Free Movement Protocol: Obstacle or Driver of Regional Integration?" *Insight on Africa* 7 (2): 154–168.
- Plenk, S. 2015. *Regionale Integration Im Sub-Saharischen Afrika: Eine Analyse von EAC, SADC Und ECOWAS*. Berlin: Springer-Verlag.
- Sylla, A. and S.U. Schultz. 2019. "Mali: Abschiebungen Als Postkoloniale Praxis." *PERIPHERIE-Politik, Ökonomie, Kultur* 39 (3): 389–411.
- Tchingankong Yanou, M. 2018. "Politiques Migratoires Européennes Externalisées En Afrique et Institution d'une Grammaire de La Violence Régulatrice." Conference paper, 21–25 July, Brisbane. [https://www.researchgate.net/profile/Moise\\_Tchingankong\\_Yanou/publication/334612364\\_Politiques\\_migratoires\\_europeennes\\_externalisees\\_en\\_Afrique\\_et\\_institution\\_d'une\\_grammaire\\_de\\_la\\_violence\\_regulatrice/links/5d35d8e492851cd0467df4bd/Politiques-migratoires-europeennes-externalisees-en-Afrique-et-institution-dune-grammaire-de-la-violence-regulatrice.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Moise_Tchingankong_Yanou/publication/334612364_Politiques_migratoires_europeennes_externalisees_en_Afrique_et_institution_d'une_grammaire_de_la_violence_regulatrice/links/5d35d8e492851cd0467df4bd/Politiques-migratoires-europeennes-externalisees-en-Afrique-et-institution-dune-grammaire-de-la-violence-regulatrice.pdf).
- Uzelac, A. 2019. "Incoherent Agendas: Do EU Migration Policies Threaten Regional Integration in West Africa?" Clingendael Policy Brief, The Hague.
- Yeboah, T., L. Kandilige, A. Bisong, F. Garba, and J. Kofi Teye. forthcoming. "The ECOWAS Free Movement Protocol and Diversity of Experiences of Different Categories of Migrants: A Qualitative Study." *International Migration*.
- Zanker, F. 2018. "The Gambia: A Haven for Refugees?" *Forced Migration Review* 57: 74–76.
- Zanker, F. 2019. "Managing or Restricting Movement? Diverging Approaches of African and European Migration Governance." *Comparative Migration Studies* 7 (1): 17. doi:10.1186/s40878-019-0115-9.

## Annexe

### Liste des participants au séminaire

**Judith Altrogge** est sociologue et chercheur à l'institut pour la recherche migratoire et les études interculturelles (Institute for Migration Research and Intercultural Studies – IMIS) à l'université d'Osnabrück où elle travaille sur le projet "ExiTT: Exit, Transit, Transformation."

**Moctar Amadou** est militant pour les droits des migrants et travaille actuellement comme responsable des relations publiques pour Alarmphone Sahara. Il est également membre de l'Observatoire Migrants en Détresse et chercheur pour Koncept Media. Il travaille aussi comme traducteur et fixeur pour les journalistes travaillant au Niger. Il détient un diplôme en littérature anglaise.

**Kwaku Arhin-Sam** est affilié à l'institut Arnold Bergstraesser (ABI). Son recherche se concentre sur la gouvernance migratoire, la migration transnationale, la migration de retour, l'analyse des politiques, les politiques d'appartenance et d'identité et l'économie des migrations.

**Amanda Bisong** travaille comme chargée de mission dans le programme migratoire du European Centre for Development Policy Management (ECDPM) à Maastricht. Elle est également étudiante en doctorat à l'Université libre d'Amsterdam et a par le passé travaillé pour la CEDEAO au Nigéria.

**Nyiamasata Camara** est chargée de cours ainsi qu'étudiante en doctorat auprès de l'université de Gambie. Ses intérêts de recherche portent sur la paix, le développement, l'équité et la protection – particulièrement s'agissant des femmes et des enfants. Plus récemment, son attention s'est orientée vers la gouvernance migratoire concernant l'aide à la réintégration et ses effets à long terme sur le développement économique.

**Lamin Darboe** est le directeur exécutif du National Youth Council en Gambie, spécialisé dans les stratégies et programmes de développement pour les jeunes.

**Mounkaila Harouna** est professeur de géographie à l'université Abdou Moumouni à Niamey. Sa recherche explore actuellement le développement des politiques migratoires au Niger et les enjeux de la migration pour l'agriculture au Niger.

**Leonie Jegen** est chercheur associée à l'institut Arnold Bergstraesser (ABI). Sa recherche se concentre sur les relations entre l'UE et l'Afrique, la gouvernance migratoire, les études des frontières critiques, essentiellement dans le contexte d'Afrique de l'ouest (au Ghana, Niger et au Sénégal en particulier).

**Leander Kandilige** est chargé de cours études migratoires auprès du Centre for Migration Studies à l'université du Ghana, ainsi que chercheur associé au Refugee Studies Centre, à l'université d'Oxford. Ses intérêts de recherche sont la migration et le développement, la théorie migratoire, les migrations de travail en Afrique, la diaspora et le développement et la migration de retour.

**Moustapha Kamal Kebe** est migrant et militant employé par le Réseau Migration et Développement (REMIDEV) au Sénégal. Il détient un master en coopération internationale et communication multilingue de l'université de Stendhal à Grenoble.

**Roland Nwoha** travaille auprès du Idia Renaissance Centre à Benin City. Ses intérêts incluent les campagnes de lutte contre le trafic de personnes, le retour et la réintégration ainsi que les compétences en gestion de micro-entreprises et les chaînes de valeur et d'approvisionnement.

**Papa Sakho** est professeur de géographie à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Son travail s'intéresse aux villes africaines, à la mobilité, au transport urbain et en particulier à la migration nationale et internationale en lien avec les dynamiques des territoires.

**Mary B. Setrana** est chargée de cours au Centre for Migration Studies à l'université du Ghana. Ses domaines de recherche sont la migration de retour et la réintégration, les politiques et la gestion migratoires, la diaspora et la migration transnationale, le genre, l'évolution sociale, le développement et les politiques d'appartenance, de citoyenneté et d'identité.

**Omolola S. Olarinde** est chargée de cours à l'université Elizade à Ilara-Mokin (au Nigéria). Sa recherche se concentre sur la migration au départ de pays du Sud, incluant le Nigéria comme économie de départ, de transit et de destination.

**Franziska Zanker** est chercheur principal auprès de l'institut Arnold Bergstraesser (ABI) où elle dirige le pôle de recherche "Patterns of (Forced) Migration." Ses intérêts de recherche attirent aux enjeux politiques derrière la gouvernance migratoire, particulièrement s'agissant du retour, ainsi qu'au rôle des acteurs non étatiques, avec une attention particulière sur l'Afrique subsaharienne.

# MENTIONS LÉGALES

**DR. RAINER THIELE**

Head of Poverty Reduction,  
Equity, and Development

*rainer.thiele@ifw-kiel.de*

**Editeur :**

Kiel Institute for the World Economy  
Kiellinie 66, 24105 Kiel, Germany  
Phone +49 (431) 8814-1  
Fax +49(431) 8814-500

**Équipe de rédaction :**

Dr. Matthias Lücke, Dr. Franzisca Zanker, Melanie  
Radike.

Le Kiel Institute for the World Economy est une  
fondation de droit public du Land du Schleswig-  
Holstein, dotée de la capacité juridique.

**Numéro d'identification de la taxe sur la valeur  
ajoutée :** DE 251899169

**Représentant autorisé :**

Prof. Gabriel Felbermayr, PhD (President)

[www.medam-migration.eu/en/publications/policy-briefs](http://www.medam-migration.eu/en/publications/policy-briefs)

**Photo de couverture :**

© Photo by Dami Akinbode on Unsplash

**Autorité de surveillance responsable :**

Ministère de l'éducation, de la science et de  
la culture du Land de Schleswig-Holstein



© 2020 Kiel Institute for the World Economy.  
Tous droits réservés.

### **A propos de MEDAM**

Le Mercator Dialogue on Migration and Asylum (MEDAM) est un projet de recherche et de consultation de trois ans, financé par la Stiftung Mercator. Il vise à identifier et à combler les lacunes de la recherche existante et à élaborer des recommandations spécifiques pour les décideurs politiques dans une perspective européenne indépendante.

Les partenaires de recherche sont l'Institut de Kiel pour l'économie mondiale (IfW), le centre de politique migratoire (MPC) de l'Institut Universitaire Européen (EUI) à Florence et le Centre d'Études des Politiques Européennes (CEPS), un think tank à Bruxelles.

Pour plus d'infos : [www.medam-migration.eu](http://www.medam-migration.eu)



FUNDED BY



**STIFTUNG  
MERCATOR**